relief

ateliers d’autogestion

conditions de réussite

L'engagement du participant est un ingrédient essentiel au cœur de la démarche de groupe de nos ateliers d’autogestion. L’entraide entre pairs est complémentaire à l’approche psychoéducative et elle représente une composante indispensable à la réussite de nos ateliers. À cet effet, il est requis que le participant participe activement à un minimum de 60% des rencontres (excluant la première rencontre des ateliers virtuels) pour considérer comme « complété » un atelier d'autogestion. Cela représente un minimum de six (6) séances pour tous les ateliers à l'exception de l'atelier Vivre avec la bipolarité qui requiert un minimum de sept (7) séances.

Les accès à la plateforme d’apprentissage (atelier virtuel) ou aux fascicules (atelier présentiel) seront disponibles pour les participants qui compléteront le nombre minimal de séances requises seulement, soit un minimum de 60% des rencontres (excluant la première rencontre des ateliers virtuels).